La Dépêche de l'Aube

www.ladepechedelaube.org

Hebdomadaire de la fédération de l'Aube du Parti Communiste Français N°1796 du 23 février 2024 - Prix : 1,20 €

LES PAS TRIOMPHANTS DE MANOUCHIAN

Missak Manouchian a intégré mercredi le temple républicain, avec son épouse Mélinée, quatre-vingts ans après avoir été fusillé par les nazis. Avec lui, c'est toute la Résistance communiste et étrangère qui se voit honorée à la hauteur de son sacrifice pour libérer la France.

PAR ***LDA***

Les communistes sont entrés au Panthéon. Le corps du résistant d'origine arménienne Missak Manouchian repose désormais avec celui de son épouse Mélinée dans le temple républicain. Vingt et trois autres noms ont été gravés dans la crypte. Vingt et trois autres résistants membres des FTP-MOI, exécutés eux aussi par les nazis avec Missak Manouchian, il y a quatre-vingts ans.

Vingt et trois noms pour honorer toute la Résistance communiste, qui n'était pas encore représentée au Panthéon, alors qu'elle a versé son sang sans compter. Vingt et trois noms qui célèbrent la part cruciale prise par les étrangers pour libérer la France du fascisme.

Vingt et trois noms qui convoquent des parcours qui ne font qu'un : ici des ouvriers et des poètes ayant survécu au génocide des Arméniens, ici des juifs polonais, hongrois ou roumains déterminés à prendre les armes contre le nazisme, ici des Italiens ayant fui Mussolini. Là un Espagnol, ancien membre des Brigades internationales. Tous guidés par un idéal de liberté, d'égalité, de fraternité. Tous combattants de l'Internationale.

Auraient-ils tous parié qu'ils seraient ainsi honorés, malmenés qu'ils furent leur vie durant ? Leur famille enfermée, déportée ou assassinée ? Leur demande de naturalisation rejetée ? Leur accueil refusé au moment de rejoindre la France, parqués dans des camps et déclarés indésirables après la guerre d'Espagne ? Leurs droits déchus avec l'ignoble statut des juifs sous Vichy ? Leur veste et leur cœur souillés par une étoile jaune ?

Bien avant leur entrée au Panthéon, ces militants avaient trouvé leur dignité dans le combat. Dans le refus de se soumettre dans la cité comme à l'usine. Dans leur choix de la lutte armée contre l'occupant. Dans leur grandeur, même quand les nazis tentèrent sans y parvenir de les salir en les exposant sur une *« Affiche rouge »* pensée pour leur coller les mots de terroriste et d'indésirable à la peau.

Le discours d'Emmanuel Macron

Le Panthéon a repris des couleurs, à n'en pas douter, quand ils y sont entrés mercredi. Ce temple de la République n'a-t-il pas vocation, depuis la Révolution française, à accueillir les grands personnages de l'histoire ? Missak Manouchian y repose désormais, et avec lui la foule des résistants communistes et des FTP-MOI. Le président de la République a salué cette mémoire, convergeant vers l'édifice au bras de Léon Landini, ancien résistant des FTP-MOI.

Emmanuel Macron a prononcé un beau discours. Si la politique qu'il mène n'est pas, loin de là, consacrée au respect des conquêtes issues du programme d'émancipation démocratique et sociale du Conseil National de la Résistance, ses propos, mercredi, étaient dignes de l'événement.

Devant les colonnes du Panthéon, dos aux grands portraits des résistants et devant un large public venu communier, le chef de l'État rappelle avec justesse *« l'odyssée »* de Manouchian et de ses camarades. Il souligne le sens de leur engagement pour *« l'Internationale de la liberté, de l'amour et du courage »*. Des hommes et des femmes *« convaincus qu'en France on ne peut séparer République et Révolution »*.

« Parce qu'ils sont communistes, ils ne connaissent rien d'autre que la fraternité humaine, enfants de la Révolution française, guetteurs de la révolution universelle », mesure-t-il, louant leur engagement antifasciste et fustigeant la police pétainiste qui organisa leur traque.

Avant la cérémonie, le PCF et la CGT s'étaient réunis avec des centaines de militants, rue de Plaisance, où a vécu le couple Manouchian

Dans son discours, Fabien Roussel, le secrétaire national du PCF s'adresse directement à Manouchian : *« Regarde, Missak, combien tu avais raison. À travers Mélinée et toi, c'est toute la mémoire de tes camarades, des FTP-MOI, que la Nation salue avec infinie reconnaissance. »*

Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, prend elle aussi la parole. La syndicaliste rappelle comment la CGT, dans les années 1930 et 1940, a permis de *« créer une solidarité de classe entre Français et étrangers »*. Elle raconte qu'avant d'être secrétaire général de la CGT, Henri Krasucki commença à militer au sein de la MOI, choisissant ensuite d'entrer en résistance et d'intégrer la FTP-MOI, se liant d'amitié avec Marcel Rajman.

À 20h, le cercueil rejoint la crypte, où reposent dix-sept compagnons de la Libération. Jusqu'à minuit, le public nombreux est invité à rendre hommage à Missak Manouchian. Quand minuit arrive, les portes se ferment. Une nouvelle nuit d'un sommeil infini ; la promesse, à l'aube, d'une reconnaissance éternelle.

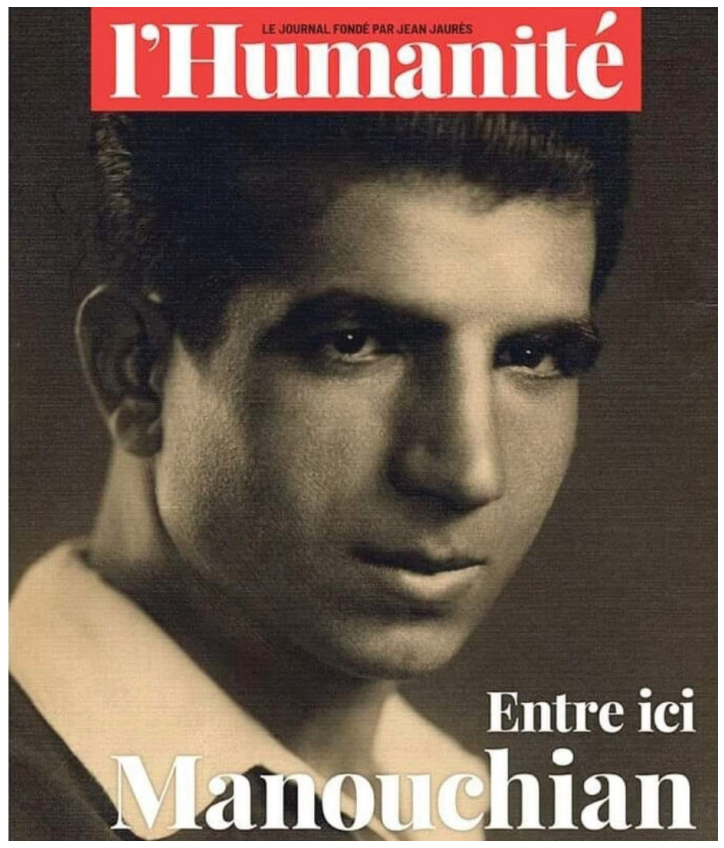

LE LIEN PARTICULIER DES COMMUNISTES AUBOIS AVEC CET ÉVÉNEMENT

PAR ***PASSY-CONNH***

Outre la cérémonie officielle organisé par L'ANACR devant le monument de la Résistance et de la déportation à Troyes, où la fédération de l'Aube a déposé une gerbe, les communistes aubois ont souhaité s'inscrire dans la commémoration officielle de cet événement tant attendu en présentant une exposition sur les FTP-MOI qui, rappelons-le, était une organisation du Parti Communiste Français.

Lors de son inauguration devant les représentants des différentes organisations politiques : PS, EELV ; syndicale : CGT ; les associations : LDH, MRAP et les associations patriotiques, ANACR et ADIRP, le Secrétaire départemental du PCF, JP Cornevin a souligné le lien particulier des communistes aubois avec l'entrée au Panthéon de Mélinée et Missak Manouchian :

« C'est plusieurs générations de communistes qui ont œuvré à la réparation de cette injustice. Et celui qui aura mis le dernier coup de collier, au sein d'un petit collectif transpartisan de six personnes, c'est notre camarade Pierre Ouzoulias, actuel Vice-président du Sénat et arrière-petit-fils de Maurice Romagon, qui était le Secrétaire de la fédération de l'Aube du PCF lorsqu'il fut arrêté le 13 octobre 1940 et exécuté par les Nazis le 7 mars 1942 parce qu'il distribuait des tracts du Parti communiste appelant à la résistance. La fille de Maurice Romagon, Cécile, le remplaça et devint dans la clandestinité responsable du Parti communiste aubois. Elle-même résistante, elle rencontra alors, et se maria avec Albert Ouzoulias qui était le responsable hiérarchique et de Missak Manouchian et de Joseph Epstein chef des FTP de la région parisienne et fusillé quelques mois après ses camarades au Mont Valérien.

Albert Ouzoulias serait tombé lui aussi si Missak Manouchian ou Joseph Epstein avaient parlé. Albert a toujours eu le sentiment d'être un miraculé, d'avoir échappé à une mort certaine. La police de Vichy était impitoyable.

C'est pourquoi dès la Libération, il décide de faire vivre la mémoire des 23, Jusqu'à faire renommer, en 1951 une place de la capitale, par le Conseil de Paris en l'honneur de ses camarades. C'est à cette occasion que le Parti communiste demande à Aragon d'écrire un poème sur Manouchian. Ce sera "Strophes pour ce souvenir"». On connaît la suite.

L'HUMEUR DE CLÉMATITE

CHAROGNE

Épilogue du feuilleton Bygmalion. L'histoire d'une campagne électorale qui a coûté beaucoup trop cher pour un candidat dont la Justice dit qu'il ne pouvait ignorer une telle sortie de route. L'histoire d'une élection coup de poker pour Bismuth – Sarkozy. Malheur au perdant. Il a perdu. Entraînant dans sa chute les seconds couteaux de combines financières frauduleuses, pire, amorales. Les noms des co-condamnés seront vite oubliés : ils n'ont pas exercé la plus haute fonction de la Vè République. L'ancien président, deux fois ministre de l'Intérieur de Jacques Chirac, avocat de profession, lui, se voit fiché pour une deuxième condamnation. Comme Jacques Chirac, pour des emplois fictifs à l'époque où il était maire de Paris. Avant eux, les casiers judiciaires des Présidents étaient - officiellement - sans tache. Pourtant, la politique et l'argent sont un mélange instable. Il en a toujours été ainsi. Une *« propriété émergente »*, comme disent les scientifiques, dans la course pour l'obtention du pouvoir ? Souvent, les *« collaborateurs »* ont joué les rôles de fusibles ou d'étouffoirs : le plus célèbre d'entre eux étant Juppé en 2004.

Presque oubliés, les scandales Urba ou de la MNEF sont là aussi pour rappeler que, naguère, une gauche a trop fricoté avec les combines de gros sous. Sans parler des *« cas »* individuels : Fillon, Cahuzac et tutti quanti. Seule vertu, peut-être, de l'épisode : il y a parfois un retour de manivelle. Déjà condamné dans *« l'affaire des écoutes »* en 2021, Sarkozy est loin d'avoir terminé sa Carmagnole avec les juges. Le dossier gigogne du *« financement libyen »* est inscrit dans son carnet de bal pour 2025. Une autre histoire de campagne, en 2007 celle-là. Cet inventaire – incomplet – des turpitudes de la République est un clou rouillé de plus fiché au cœur de ce que devrait être une éthique politique, ajoutant de la défiance à la méfiance quasi générale. Une charogne de plus offerte à la convoitise, gouttelants de bave, des loups, hou, hou…

ABONNEZ-VOUS ! : 20 €
à La Dépêche de l'Aube
VOTRE MEILLEUR SOUTIEN
22ter, avenue Anatole-France 10000 - TROYES
03 25 73 32 82 - ladepechedelaube@wanadoo.fr

ECOUTEZ-VOIR !

Ce qui nous chatouille & nous grattouille

ENTRE AUTRES

Il est curieux qu'à quelques encablures des élections européennes, le retour en force du *« corset budgétaire »* sur les États s'opère dans un grand mutisme médiatique. Un *« nouveau cadre de la gouvernance économique »*, directive très opaque, pour donner les pleins pouvoirs à la Commission européenne de contraindre les États à mener une politique budgétaire *« d'ordre »*. Élégant euphémisme. Alors que les traités de Maastricht et de Lisbonne ont fixé le seuil du déficit budgétaire à 3% du PIB, ce nouveau texte oblige à descendre à 1,5%. La Commission européenne s'octroie le droit de fixer les programmes budgétaires pour chaque pays dont l'endettement dépasse 90% des richesses produites en les contraignant à réduire leur niveau d'endettement d'un point chaque année durant au moins quatre ans, *« trajectoire soutenable »* qui peut être prolongée jusqu'à sept années si les États consentent à de *« nouvelles réformes structurelles »*.

Mais il y a un gros brigandage. Le service de la dette, donc le niveau des taux d'intérêt et ce qui est baptisé *« les effets fiscaux »*, seront exclus du calcul de la dépense publique. Autrement dit, les cadeaux fiscaux au capital et les intérêts de la dette dont se repaissent les hyènes des marchés financiers passent sous les radars. En revanche, le choc sera frontal pour les familles populaires qui souffrent déjà de la stagnation des rémunérations et des hausses de prix. La France se verra ainsi imposer 26 milliards de réductions budgétaires par an. C'est avec ce chiffre en tête qu'il faut comprendre l'annonce de Bruno Le Maire sur la nécessité de trouver immédiatement 12 milliards d'euros d'économies. On comprend mieux aussi, l'embrouille d'Emmanuel Macron sur la hausse du prix de l'électricité, le doublement du reste à charge sur les médicaments... entre autres. C'est aussi à cette aune qu'il faut mesurer les contre-réformes de l'assurance chômage, la réduction de la protection des seniors au chômage... entre autres.

Rémi

LES VERITES DE LA MALICE

LES COLLÈGES SATURENT

Comment ne pas comprendre que la saturation des collèges publics n'est due qu'à un abandon coupable du service public par l'Éducation nationale !

Tout le secteur sud est touché, Marie Curie aux Chartreux refuse des élèves. On demande à Beurnonville d'accepter les enfants de Buchères. Pourquoi, mais pourquoi donc, n'a-t-on pas construit un collège public à Saint-Julien-les-Villas comme la nécessité s'en faisait sentir depuis des années ? Dans ce vide condamnable, s'est engouffré le collège privé Savio, fort bien agréé et installé par la mairie de Saint-Julien. Qu'importe si cette aide au privé jure avec la règle républicaine d'égalité des chances.

GUERRE DES CLASSES

Février est le mois où les communes attendent anxieusement le verdict de l'Inspection académique. Chaource et Virey-sous-Bar, Villacerf et son RPI manifestent déjà contre les fermetures de classes annoncées. D'autres suivront. Les parents d'élèves exigent avec force banderoles, la qualité scolaire et donc le maintien des classes. C'est le minimum. Les maires sont partagés hélas : celui de Virey accepte la logique stupide de la calculette.

Les députés ne peuvent éviter de se montrer : depuis que les LR ne sont plus aux affaires, ses élus se sont mêlés aux mécontents : Mme Valérie Bazin-Malgras critique donc la carte scolaire. Même le RN se vêt de probité candide et de lin blanc. Sans honte aucune.

Mais hélas, personne ne fait allusion aux groupes de niveau discriminants pas plus qu'aux désastreux résultats des élèves français en mathématiques (ils sont derniers), aux maigres salaires des enseignants, etc...

Jean Lefèvre

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ADDA CREDITS
SARL au capital social de 1500 euros
Siège social : 14 Av. Pierre Brossolette
10000 TROYES
RCS TROYES 921 151 593

Le 24/01/2024, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 14/11/2023.
La société sera radiée au RCS de TROYES.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION
« LES SAVARDS »
Société Civile Immobilière

Avis est donné de la constitution en date du 22 janvier 2024, par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dénommée « LES SAVARDS », dont le siège social est fixé 2 CHEMIN DES SAVARDS – 10700 ALLIBAUDIERES.
Capital social : le capital social est fixé à 1.000 €.
Objet social : La Société a pour objet : - La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous droits immobiliers dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; - Eventuellement, l'aliénation de ceux de ses immeubles ou droits immobiliers devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; - L'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres. Pour la réalisation de cet objet et pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèques ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux, dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.
Gérance : Les premiers gérants sont Monsieur Stéphane BOURGOIN, né le 28 février 1988 à TROYES (10000), de nationalité française, demeurant 12 rue Saint-Louis - 10700 Arcis-sur-Aube, et Madame Thi-Thanh NGUYEN, née le 20 février 1989 à PULAU BIDONG (MALAISIE), de nationalité française, demeurant 12 rue Saint-Louis - 10700 Arcis-sur-Aube, nommés par assemblée générale constitutive du 22 janvier 2024 pour une durée indéterminée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints et descendants. Toute autre cession de parts sociales nécessite le consentement de la majorité des associés représentant les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la société : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenues au greffe du tribunal de commerce de TROYES (10000).

La gérance, Pour avis,

AVIS de CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Pascal COSSARD, Notaire Associé à TROYES (Aube), le 12 février 2024,
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : SCI SABE ET FILS
Siège : CHARMONT-SOUS-BARBUISE (10150), 8 Rue du Relais de Poste.
Capital : 150.000,00 Euros (apport en numéraire)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de TROYES.
Gérants :
Madame Sarah BOUCHE épouse BOSSO, employée, demeurant à CHARMONT-SOUS-BARBUISE (10150) 24 Rue des Sources.
Cession de parts sociales : agrément préalable à l'unanimité des associés dans tous les cas, quel que soit la qualité du ou des cessionnaires.

POUR AVIS et MENTION
Maître Pascal COSSARD

Par ordonnance en date du 1 août 2023 a désigné au visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 la SELARL CARDON - BORTOLUS prise en la personne de Alexandre BORTOLUS en qualité d'administrateur provisoire de la Copropriété 38 à 42 Rue Jean Moulin , 10100 ROMILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre des Copropriétés sous le numéro AB2094522, avec pour mission de se faire remettre par la Société MARTINOT IMMOBILIER TROYES, enseigne "CENTURY 21" ou tout autre détenteur, les fonds et l'ensemble des documents et des archives, du syndicat dans le délai d'un mois à compter de la notification de la présente ordonnance, hormis la liste des copropriétaires qui sera remise dans la quinzaine de cette notification. - administrer la copropriété, prendre toutes mesures imposées par l'urgence et convoquer l'assemblée générale en vue de la désignation d'un syndic.
Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de Maitre BORTOLUS sis 12 rue du Ravelin - 10000 TROYES dans un délai de trois mois à compter de la publication au BODACC.
L'ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances en application du I de l'article 29-3 de la loi du 10 juillet 1965, soit 12 mois

L'Administrateur Provisoire

DEMISSION DE COGERANT

LE PETIT BEDON
SARL au capital de 1 500 euros
Siège social : 40 avenue Gallieni
10300 STE SAVINE
451 926 430 RCS TROYES

L'Assemblée Générale du 29/09/2023 a pris acte de la démission de Madame Nelly COLLOT-TOUZE de ses fonctions de cogérante au 30/09/2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis-La Gérance

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie suivant acte sous seing privé en date à SAINTE SAVINE du 31/12/2003, par Monsieur Thierry TOUZE, demeurant 9bis rue Aristide Briand 10300 SAINTE SAVINE à la société LE PETIT BEDON, SARL au capital de 1.500 euros, dont le siège social est 40 Avenue Gallieni 10300 SAINTE SAVINE, immatriculée au RCS de TROYES, sous le numéro 451 926 430.
Du fonds de commerce de restauration, vente à emporter, situé à 40 Avenue Gallieni 10300 SAINTE SAVINE connu sous le nom de : "LE PETIT BEDON",
A pris fin le 30/09/2023 par décision commune des parties.

Pour unique avis - le locataire-gérant.

Par AGE du 30/09/2023, les associées de la Société SNC COLBERT, SNC au capital de 1000 euros ayant son siège social 53 rue Turenne 10000 TROYES et immatriculée au RCS de TROYES sous le n°829201581 ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée, et ont nommé comme liquidateur la Société RESIDENTIAL INVEST, SARL au capital de 100 000 euros ayant son siège social 10 Avenue Kléber 75016 PARIS et imma-triculée au RCS de PARIS sous le n°494 351 471, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 53 rue Turenne 10000 TROYES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents co cernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de TROYES.

AVIS

Par testament olographe du 13 décembre 2022, Mme Jocelyne Denise Jacqueline BARBOTTE, en son vivant Retraitée, demeurant à MONTAULIN (10) 14 Rue de la Gare, née à TROYES (10) le 8 février 1953, veuve de Mr André Henri GRADOS, décédée à MONTAULIN (10) le 18 novembre 2023, a institué trois légataires universels, à savoir Mme Bénédicte Odette Renée BARBOTTE épouse DONNER, demeurant à VILLECHETIF (10) 20 rue des Ardillères, Mme Lysiane Madeleine GRADOS épouse LAMBERT, demeurant à LA CHAPELLE SAINT LUC (10) 32 Rue Teilhard de Chardin et Mme Josiane Renée Martine BARBOTTE divorcée ULSAS, demeurant à PASSY (74) 165 Rue des Moissons. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Pascal COSSARD, Notaire associé à TROYES (10), suivant procès-verbal en date du 8 janvier 2024 dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de TROYES.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Pascal COSSARD, Notaire à TROYES (10), 30 Boulevard Victor Hugo, chargé du règlement de la succession.

Pour avis et mention
Maître Pascal COSSARD

DUBUISSON STEPHANE
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 35-37-39 Rue de la Cité - 10000 TROYES
Siège de liquidation : 107 Rue Thénard
10800 ST JULIEN LES VILLAS
751 125 386 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 30/11/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Stéphane DUBUISSON, demeurant 107 Rue Thénard – 10800 ST JULIEN LES VILLAS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 107 Rue Thénard – 10800 ST JULIEN LES VILLAS.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TROYES, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

NOS PEINES

ALAIN FOURNIER

Notre ami, notre compagnon de route est décédé. Alain nous a quittés il y a quelques jours. Fidèle lecteur de *La Dépêche de l'Aube* et de *L'Humanité* durant toute sa vie, il a été un fidèle compagnon de route et de combats aux côtés des communistes et particulièrement ceux de Romilly. Attaché aux valeurs de justice, de dignité, de liberté et de paix, il répondait très souvent présent. Par exemple, dans ses premiers combats contre les injustices, il était présent pour s'opposer aux expulsions locatives, aux coupures d'électricité dans la population défavorisée du quartier du "*nouveau Romilly*"

Alain était aussi un passionné de sport. Il a pratiqué le foot à l'USMR où il contribua à la montée de ce club au niveau national en 3ème division. Il fut également l'un des organisateurs du Challenge Auguste Triché de cross qui rassemblait des centaines d'athlètes.

Jusqu'au bout, il a gardé en lui cette révolte contre cette société injuste, il était aussi tourmenté par la montée de la haine attisée par les idées de l'extrême droite. Il ne laissait pas indifférent toutes celles et ceux qui le côtoyaient. Ses engagements méritent le respect.

À Annick, son épouse et à toute sa famille, avec *La Dépêche de l'Aube* nous présentons nos sincères condoléances.

EXPOSITION

Par AGO du 30/09/2023, les associées de la Société SNC COLBERT, SNC en liquidation au capital de 1000 euros ayant son siège social et son siège de liquidation au 53 rue Turenne 10000 TROYES et immatriculée au RCS de TROYES sous le n°829201581, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société RESIDENTIAL INVEST, SARL au capital de 100 000 euros ayant son siège social 10 Avenue Kléber 75016 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le n°494 351 471 de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/09/2023. Les comptes de liquidation seront déposés RCS de TROYES.

DUBUISSON STEPHANE
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 35-37-39 Rue de la Cité
10000 TROYES
Siège de liquidation : 107 Rue Thénard
10800 ST JULIEN LES VILLAS
751 125 386 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 05/02/2024, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Stéphane DUBUISSON, demeurant 107 Rue Thénard – 10800 ST JULIEN LES VILLAS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 30/11/2023. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de TROYES, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 août 2015,
Monsieur Jean-François Désiré DESMET, en son vivant Retraité, veuf de Madame Michèle Marie Madeleine PRÉVOT, demeurant à PINEY (10220) 17 rue du Stade.
Né à ROMILLY-SUR-SEINE (10100), le 1er juillet 1928.
Décédé à PINEY (10220) (FRANCE) , le 27 janvier 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Bertrand MANDRON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Bertrand MANDRON, Thierry MAILLARD, Thierry BELLET, Notaires associés », titulaire d'un Of-fice Notarial à TROYES (Aube), 15 Quai Lafontaine, le 19 février 2015, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Bertrand MANDRON, notaire à TROYES 15 Quai Lafontaine, référence CRPCEN : 10061, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de TROYES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Maître Marion ROBERGE-LIMA,
notaire à TROYES (10000),
2 rue de la Madeleine

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 14 septembre 2023 dressé par Maître Marion ROBERGE-LIMA, notaire sus nommé.
Monsieur Jérôme Alexandre LEBOUC, Agent SNCF, et Madame Virginie Catherine Véronique GOULET, en pension d'invalidité, demeurant ensemble à TROYES (10000) 10 impasse Le Verger des Noëls.
Nés, savoir :
Monsieur à TROYES (10000), le 22 octobre 1974.
Madame à NOGENT-SUR-MARNE (94130), le 14 octobre 1974.
Mariés à la mairie de LES GRANDES-CHAPELLES (10170) le 22 mai 2004 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

Me ROBERGE-LIMA

La Dépêche de l'Aube
www.ladepechedelaube.org

Société nouvelle La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES Tél.: 03 25 73 32 82 - Fax: 03 25 73 84 13 - Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr - SARL au capital de 300 €. Durée : 99 ans - Gérant-directeur de la publication : Jean LEFEVRE - Associés à parts égales : Jean Lefèvre, Anna Zajac, Hugues Petitjean, Pierre Mathieu, Geneviève Delabruyère - Inscription Commission Paritaire n° 0224 C 87550 - Abonnements : 1 an = 20 €- Régie, publicité, petites annonces : La Dépêche de l'Aube - Imprimerie LA DEPÊCHE DE L'AUBE 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES.